



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1553
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
pour l'accès au grade de ingénieur principal

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. ROUX Francis	ingénieur	ingénieur principal	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

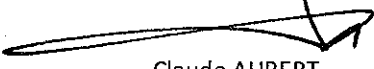
Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :	Pour le Maire et par délégation L'Adjoint aux ressources humaines
Signature de l'agent :	 Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1554
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale
pour l'accès au grade de chef de service de police municipale principal de 1ère classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-444 du 21/04/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. COURTOIS Cyril	chef de service de police municipale principal de 2ème classe	chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

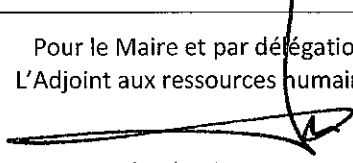
Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :	Pour le Maire et par délégation L'Adjoint aux ressources humaines
Signature de l'agent :	 Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1555
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BELOU Christèle	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2ème classe	1	
Mme DUDYSK Virginie	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2ème classe	2	

Total des agents promouvables : 6

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 5

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

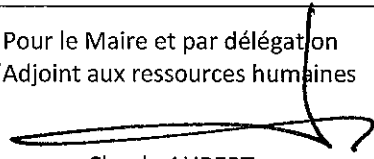
- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux ressources humaines


Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1556
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. CAPPELLESSO Benoît	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	
Mme ZEROUKI Fatia	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	

Total des agents promouvables : 5

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 4

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux ressources humaines

Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1557
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. SOUBEYRE Sylvain	adjoint technique	adjoint technique principal de 2ème classe	1	
M. BELOU Patrice	adjoint technique	adjoint technique principal de 2ème classe	2	

Total des agents promouvables : 7

Nombres d'hommes : 7

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

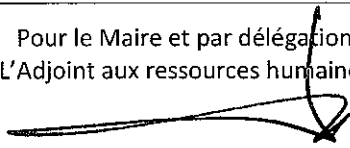
Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :	Pour le Maire et par délégation L'Adjoint aux ressources humaines
Signature de l'agent :	 Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1558
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux
pour l'accès au grade de auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-1882 du 29/12/2021, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MARTINEZ Isabelle	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux ressources humaines

Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1559
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux
pour l'accès au grade de animateur principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme POUGET Karine	animateur	animateur principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux ressources humaines

Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

**Arrêté n° RH 2025/1553
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
pour l'accès au grade de ingénieur principal**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. ROUX Francis	ingénieur	ingénieur principal	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

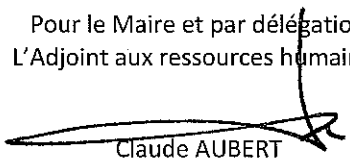
Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :	Pour le Maire et par délégation L'Adjoint aux ressources humaines
Signature de l'agent :	 Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1554
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale
pour l'accès au grade de chef de service de police municipale principal de 1ère classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-444 du 21/04/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. COURTOIS Cyril	chef de service de police municipale principal de 2ème classe	chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

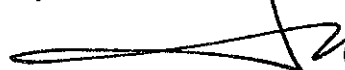
- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux ressources humaines


Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1555
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BELOU Christèle	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2ème classe	1	
Mme DUDYSK Virginie	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2ème classe	2	

Total des agents promouvables : 6

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 5

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

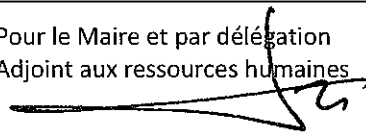
Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :	Pour le Maire et par délégation L'Adjoint aux ressources humaines
Signature de l'agent :	 Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1556
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. CAPPELLESSO Benoît	adjoint administratif principal de 2ème classe	adjoint administratif principal de 1ère classe	1	
Mme ZEROUKI Fatia	adjoint administratif principal de 2ème classe	adjoint administratif principal de 1ère classe	2	

Total des agents promouvables : 5

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 4

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux ressources humaines

Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1557
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. SOUBEYRE Sylvain	adjoint technique	adjoint technique principal de 2ème classe	1	
M. BELOU Patrice	adjoint technique	adjoint technique principal de 2ème classe	2	

Total des agents promouvables : 7

Nombres d'hommes : 7

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

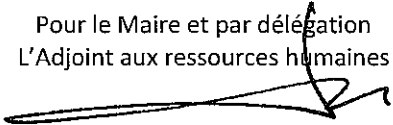
Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :	Pour le Maire et par délégation L'Adjoint aux ressources humaines
Signature de l'agent :	 Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1558
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux
pour l'accès au grade de auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-1882 du 29/12/2021, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MARTINEZ Isabelle	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux ressources humaines


Claude AUBERT



Arrêté en date du 16 décembre 2025

Arrêté n° RH 2025/1559
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux
pour l'accès au grade de animateur principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu la délibération n°20 du 29 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° RH 2021/932 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 décembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme POUGET Karine	animateur	animateur principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

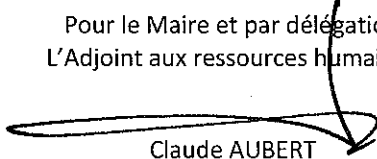
Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- versée registre des arrêtés,
- adressée à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de leur notification.

Notifié le :	Pour le Maire et par délégation L'Adjoint aux ressources humaines  Claude AUBERT
Signature de l'agent :	